PLAN DE SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Commune de Saint-Clet

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

0 100 200 m

Réalisation : Guingamp-Paimpol Agglomération, Décembre 2023 ;
Source : Guingamp-Paimpol Agglomération, Edigéo 2021

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 21.12.2023
ID : 022-200067981-20231212-198_PLUI-AU

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine naturel

- AS1 - Protection des points de prélèvements d'eaux destinés à l'alimentation des collectivités humaines :
  - Périmètre de protection immédiat
  - Périmètre de protection rapproché
  - Périmètre de protection éloigné
- EL9 - Passage piéton sur le littoral

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

- AC1 - Monuments Historiques
  - Site
  - Périmètre de protection éloigné
- AC2 - Monuments naturels et sites
  - Site classé
  - Site inscrit
- AC4 - Patrimoine architectural et urbain

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

- INT1 - Voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles
- EL8 - Centres de surveillance de la navigation, aux amers, aux feux et aux phares

Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

Énergie

- I3 - Protection des canalisations de transport de gaz
- I4 – Protection des lignes électriques

Communications

- EL 11 - Interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des voies express et des déviations d'agglomération
- T1 – Voies ferrées
- T5 – Servitudes aéronautiques de dégagement
- T7 - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement
  (non cartographié sur le plan, implique tout le territoire en dehors de la servitude T5)